

MODALITE D'EXAMEN DES DOSSIERS BILAN DE COMPETENCES ET CONGE VAE

A compter du 1er janvier 2019, les demandes de financement de Bilan de Compétences et de Congé VAE seront examinées au fil de l'eau.

Les dossiers peuvent être envoyés à tout moment de l'année.

Il est impératif de prévoir le **démarrage de la prestation au plus tôt 45 jours après l'envoi du dossier** complet (exemple : pour un dossier envoyé le 1er septembre à l'ANFH, le Bilan de Compétences ou l'accompagnement VAE ne pourra pas commencer avant le 15 octobre).

DATES DES REUNIONS DU COMITE TERRITORIAL POUR L'EXAMEN DES DOSSIERS CFP

Aucune rétroactivité n'est acceptée, il convient de déposer votre demande de prise en charge en fonction du calendrier ci-dessous afin d'obtenir l'accord de financement avant le début de votre formation.

CALENDRIER 2019

DEBUT DE LA FORMATION	DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS	DATE DES REUNIONS
Entre AVRIL 2019 et AOUT 2019	11 FEVRIER 2019	Jeudi 14 MARS 2019
Entre JUILLET 2019 et DECEMBRE 2019	20 MAI 2019	Jeudi 27 JUIN 2019*
Entre OCTOBRE 2019 et MARS 2020	14 AOUT 2019	Jeudi 19 SEPTEMBRE 2019
Entre JANVIER 2020 et MAI 2020	4 NOVEMBRE 2019	Jeudi 5 DECEMBRE 2019*

- * **Les dossiers de CFP Etudes Promotionnelles sont examinés uniquement au cours de 2 réunions :**
 - . 27 juin 2019 pour les formations débutant au 2ème semestre 2019
 - . 5 décembre 2019 pour les formations débutant au 1er semestre 2020
- N'attendez pas vos résultats d'admission à la formation pour nous adresser votre dossier dans les délais, l'attestation d'admission pourra être transmise dès sa réception pour complément de votre demande.

A NOTER

- ✓ Tous les dossiers de demande de financement doivent être envoyés obligatoirement **en recommandé avec accusé de réception** ou remis en mains propres à la délégation territoriale ANFH à Reims.
- ✓ Tout dossier incomplet sera retourné.